



CENTRALE ACTIONS FRANCE

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A – STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Code ISIN FR0000281230

Dénomination CENTRALE ACTIONS FRANCE

Forme juridique SICAV de droit français

Société de gestion CCR ACTIONS

Gestion administrative et comptable (par délégation) CCR GESTION

Durée d'existence prévue ce fonds a été créé pour une durée de 99 ans

Dépositaire CAISSE CENTRALE DE REESCOMPTE

Conservateurs CAISSE CENTRALE DE REESCOMPTE - NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Commissaire aux comptes SOCIETE INTERNATIONALE D'EXPERTISE - INDEX

Commercialisateurs CCR ACTIONS - CCR GESTION

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification

Actions françaises

Objectif de gestion

L'objectif est de battre, sur la durée de placement recommandée, la performance de l'indice CAC 40 grâce à une gestion active et réactive n'hésitant pas à s'éloigner des valeurs qui composent l'indice de référence.

Indicateur de référence

L'indice CAC 40 est un indice pondéré par la capitalisation flottante, mesurant l'évolution d'un échantillon de 40 valeurs cotées sur les marchés réglementés d'Euronext à Paris, choisies selon les critères de liquidité parmi les cent premières capitalisations de la cote parisienne.

Stratégie d'investissement

La SICAV adoptera une stratégie d'investissement « value » qui consiste :

- à procéder, à travers une analyse rigoureuse de l'entreprise en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs, à la sélection d'actions jugées sous évaluées par le marché
- et à détecter un « catalyseur » (restructuration, cession d'actifs...) permettant d'anticiper la hausse du cours de bourse par rapport à la valeur industrielle de l'entreprise.

Le gestionnaire considère une action comme sous évaluée par le marché lorsque la valeur industrielle de l'entreprise est estimée supérieure au cours de bourse.

La gestion est discrétionnaire et de conviction autorisant une forte autonomie dans les choix d'investissement et la concentration du portefeuille sur un nombre restreint de valeurs. A ce titre, l'évolution du portefeuille pourra être différente de celle de l'indice de référence.

La SICAV sera investie et exposée en moyenne, à hauteur de 90% minimum de l'actif, en actions et autres titres de capital cotés sur des marchés réglementés, de sociétés de toute capitalisation dont le siège social est situé dans un état membre de l'Union européenne.

La SICAV pourra également intervenir sur tous instruments dérivés, en couverture de risques "actions" du portefeuille - tout en respectant l'exposition permanente minimum de 90% de l'actif sur les marchés d'actions - ou en exposition jusqu'à 110% de l'actif net des actions, secteurs d'activité ou indices de marché en vue de réaliser l'objectif de gestion.

A titre accessoire, dans la limite de 10% maximum de son actif, et en vue de la diversification et de la dynamisation de son portefeuille ou en vue du placement de sa trésorerie disponible, la SICAV pourra aussi être investie sur d'autres marchés actions des pays de l'OCDE hors ceux relevant de la classification de la SICAV et de sa stratégie d'investissement et/ou détenir des parts ou actions d'autres OPCVM de droit français ou européens, conformes à la Directive 85/611/CEE modifiée.

Les OPCVM détenus en portefeuille pourront être gérés par des sociétés liées au Groupe CCR.

Egalement à titre accessoire, la SICAV pourra avoir recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, des dépôts et des emprunts d'espèces.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le portefeuille peut être soumis à 4 différents types de risques, hiérarchisés ci-dessous en fonction de leur importance:

Risque action et de marché : la SICAV est fortement exposée au risque des marchés actions (entre 90% et 110% de l'actif net). Les fluctuations de cours des valeurs du portefeuille, et plus encore la hausse ou la baisse généralisée d'un ou plusieurs marchés d'investissement de la SICAV, en particulier des marchés actions, peuvent avoir un influence plus ou moins forte, positive ou négative sur la performance de la SICAV.

Risque lié à la stratégie du fonds : Le choix de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des cours de certains titres. Il existe donc un risque que la SICAV ne soit pas à tout moment investi dans les valeurs les plus performantes.

Risque de perte en capital : la SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection; il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque sur les instruments financiers à terme : les risques inhérents à l'utilisation des instruments financiers à terme en couverture de positions ouvertes du portefeuille seront en tout ou partie couverts par l'évolution en sens contraire des sous-jacents desdites positions ouvertes. Ceux inhérents à l'utilisation de ces instruments en exposition se traduiront par des gains ou pertes financiers en fonction des évolutions de leurs sous-jacents. L'intention du gestionnaire n'est pas d'agir significativement sur ces marchés et instruments ; en conséquence les risques induits le cas échéant devraient rester peu significatifs.

La description des risques, ci-dessus, ne prétend pas être exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du présent prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Le détail de cette rubrique est mentionné dans la note détaillée du prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Tout souscripteur recherchant une valorisation dynamique du capital à travers un investissement sur le marché français et qui souhaite s'exposer à un risque action important.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et supérieurs à 2 ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée supérieure à 2 ans

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	4% – Taux négociable
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	néant

Les Frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) .

Aux frais de fonctionnement et de gestion peut s'ajouter :

- *des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.*
- *des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.*
- *une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.*

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net moyen	1,40% TTC – 1'an taux maximum
Commission de sur performance	Actif net	néant

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Prestataires percevant des commissions de mouvement Le Dépositaire (CCR) La Société de gestion (CCR ACTIONS)	Prélèvement sur chaque transaction	Bourse France et étrangère : 0,40% TTC réparti comme suit : 0,10 % TTC pour le dépositaire 0,30% TTC pour la société de gestion

Régime fiscal

- Eligible au PEA
- Respecte les dispositions prévues à l'article 209 OA 1/ du Code Général des Impôts

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Modalités de souscription et de rachat

Les demandes sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 9 h 30 à la Caisse Centrale de Réescote et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent le lendemain ouvré qui suit la date de la valeur liquidative retenue.

Date de clôture de l'exercice

Dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre

Affectation des résultats

Distribution et/ou Capitalisation

L'assemblée générale décidera chaque année de l'affectation des résultats

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

Quotidienne. L'OPCVM ne valorise pas les jours fériés légaux en France et/ou en cas de fermeture des marchés Euronext de Paris.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

Disponible dans les locaux :

- du dépositaire : CAISSE CENTRALE DE REESCOMPTE,
- de la société de gestion : CCR ACTIONS
- du gestionnaire administratif et comptable : CCR GESTION

Devise de libellé des actions

Euro

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 1^{er} mars 1996. Il a été créé le 10 mars 1996.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques, sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des actionnaires auprès de :

CCR ACTIONS

44 rue Washington, 75008 Paris
tél : 01 49 53 20 04
e-mail : ccractions@groupe-ccr.com

ou

CCR GESTION

44 rue Washington, 75008 Paris
tél : 01 49 53 20 84
e-mail : ccrgestion@groupe-ccr.com

Des informations complémentaires peuvent également être obtenues si nécessaire auprès de CCR ACTIONS ou CCR GESTION.

Le document « politique de vote » et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles la Société de Gestion a exercé les droits de vote au cours de l'exercice, sont à la disposition des actionnaires, sur simple demande au siège social de la société de gestion. (Le premier rapport sera disponible au plus tard le 30 avril 2006) ».

Site internet des sociétés de gestion : www.groupe-ccr.com

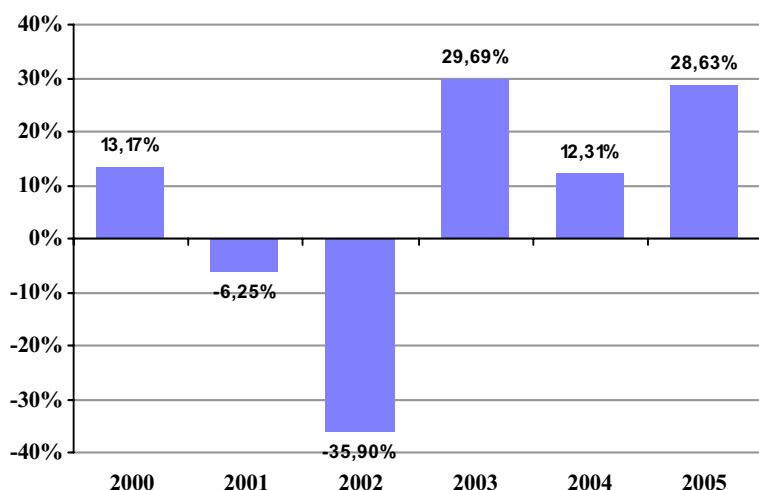
Date de mise à jour du prospectus : 21 aout 2006

Le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B - STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 30/12/2005



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	28,63%	23,28%	2,40%
Indicateur de référence *	24,62%	16,29%	-4,30%

AVERTISSEMENTS ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

* CAC 40

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 30/12/2005

Frais de fonctionnement et de gestion	1,49%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"> - des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur 	NA
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"> - commissions de sur performance - commissions de mouvement 	0,85%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	2,34%

Les frais de Fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent
--

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 30/12/2005

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté 1,47% de l'encours moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 0,84 de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	Néant
Titres de créance	Néant